

Traitement Bois Tous Usages Prêt à l'emploi

Description

D'XYL Tous Usages est un produit « prêt à l'emploi » insecticide, fongicide et anti-termites

Pour le traitement préventif et curatif des bois de construction : charpentes, ossatures bois...

Caractéristiques

Produit de protection des bois à usage grand public : FONGICIDE, INSECTICIDE, ANTI-TERMITES, pour les bois d'œuvre.

Microémulsion (ME) prête à l'emploi.

Préventif et curatif.

Classes d'emploi 1, 2 et 3.1 (EN 335).

Solution de traitement des bois en phase aqueuse pour toutes les essences de bois placées en intérieur ou extérieur:

- **Insecticide** : insectes à larves xylophages (termites, capricornes, vrillettes, lyctus).
- **Fongicide** : pourritures cubiques et fibreuses, pour tous les bois en œuvre de la maison.

Sans odeur, il permet une occupation rapide des locaux après son application.

Après séchage, est compatible avec tous types de finitions (lasures...).

Les performances du produit D'XYL TOUS USAGES ont été établies :

- D'une part, suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques de la classe d'emploi 1 à 3.1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive :
 - EN46 contre les capricornes,
 - EN118 contre les termites,
 - EN330 contre les basidiomycètes,
- D'autre part, suivant la norme EN14528 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative :
 - EN1390 contre les capricornes,

Ces contrôles d'efficacité ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de délavage) afin de garantir la durabilité du produit appliqué D'XYL TOUS USAGES.

Limites d'emploi

Se référer aux informations disponibles dans la FDS du Produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS.

L'humidité du bois au moment du traitement doit être <25%. Ne pas traiter des bois gelés. Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement. Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires. Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe...

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouverts par une finition.

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail. Port d'EPI obligatoire : gants en latex, néoprène, ou nitrile pour les mains ; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, masque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux ; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps.

Conservé le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Conserver le produit dans des conditions standards de température à l'abri du gel. Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention. Conservation : 3 ans dans son emballage d'origine.

Le résidu de produit, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur. Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination. Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché. Pendant la totalité du traitement, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne dans le sol. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'elles ne soient pas exposées à ce produit lors de l'application. Ne pas traiter les ruches.

Composition

- Cyperméthrine (CAS 52315-07-8) : 0.144% m/m (1.44g/l)
- Propiconazole (CAS 60207-90-1) : 0.218% m/m (2.18g/l)
- Chlorure de cocotriméthylammonium (CAS 61789-18-2) : 0.001% m/m (0.01g/l).

Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Type de préparation : TP 8 - Produit de protection du bois.

Les informations contenues dans nos documentations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation des produits à chaque cas déterminé. Lire impérativement l'étiquette, la fiche technique et la fds avant chaque utilisation. La présente édition annule et remplace toute fiche technique antérieure relative au même produit.

D'XYL

Fiche Technique



Application

Le traitement s'effectue par application de surface (badigeonnage, pulvérisation) et/ou injection en profondeur.

L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation.

L'aspect du bois n'est pas affecté par l'application du produit D'XYL TOUS USAGES.

Compatible avec tout type de finition.

Bien homogénéiser le produit avant application.

- **Traitement préventif** : Par badigeonnage à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou d'un pulvérisateur. 1 litre = 5 m² (en 2 couches) pour le traitement des bois résineux et feuillus en classes d'emploi 1, 2 et 3.1

- **Traitement curatif** : Application par injection puis pulvérisation à basse pression ou badigeonnage (2 à 3 passages, temps entre chaque passage : 15-30 min) en insistant sur les parties encastrees, les assemblages et les appuis. Avant d'appliquer le produit, il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions), brossage et dépoussiérage. Tous les bois infestés ne présentant plus de résistance doivent être démontés et remplacés. L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastaings, etc.) peut être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression. Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties atteintes, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone. Consommation : 3,3 m³/L en 3 couches suivant les essences et les applications (badigeonnage, injection...).

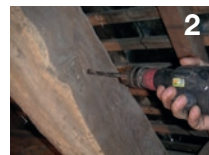
- **Séchage/Fixation** : 24 à 48 h en atmosphère ventilée. La durée de séchage et la consommation peuvent varier selon l'essence de bois, sa capacité d'absorption et les conditions atmosphériques.

- Après utilisation, rincer le matériel et les équipements à l'eau.



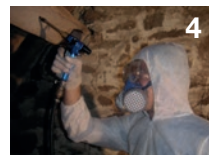
Bûchage des parties atteintes et balayage des poussières

Perçage Ø 9,5 mm tous les 30 cm sur les sections supérieures à 8 cm, (Chevrons, bastaings, madriers...) sur minimum 2/3 de l'épaisseur
Mèche Ø 9,5 mm (réf. 1.05.0102.16)



Pose d'injecteurs bois pour diffuser le produit au cœur du bois. Injecteurs bois à bille Ø 9,5 mm (réf. 1.05.0103.26)

Injection du produit de traitement de bois D'XYL dans tous les trous
Pompe d'injection Pan 15/18 (réf. 1.05.0064.23)



Pulvérisation du produit de traitement de bois D'XYL sur l'intégralité de la charpente

Référence & Conditionnement

Réf 1.03.0033.03 : Bidon de 5 litres (pour 15 à 25 m²)

Réf 1.03.0033.06 : Bidon de 20 litres (pour 60 à 100 m²)

Réf 1.03.0033.08 : Fût de 200 litres (pour 600 à 1 000 m²)

Réf 1.03.0033.09 : Cuve de 1 000 litres (pour 3 000 à 5 000 m²)



DALEP